



Compte-rendu de la CLC DFAS 13 décembre 2018

Etaient présents :

Administration : Mme Valérie Delahaye-Guillocheau, M. Patrick Le Gall, M. Christophe Tassart, M. Jean-Marc Betemps, M. Eric Glippa, Mme Annick Duffour ;

CFDT : Jean-Fabien Delhaye, Marianne Marie-Joseph ;

CGT : Béatrice Leroy, Laurent Paré, Jérôme Roy ;

UNSA : Christiane Marie-Sainte ;

Secrétaire de séance : CFDT

1. Baromètre social : résultats de la DFAS

Présentation en 38 slides ci-jointe.

La direction se félicite de l'augmentation du taux de participation, suite à une demande de mobilisation par la voie hiérarchique. 182 répondants sur 314 agents, soit 58% : le bilan est globalement positif.

A noter que 76% des agents de cat. A ont répondu, contre 52% des agents de cat. B et 35% des agents de cat. C.

L'analyse des résultats en manière de discrimination (slide 29) pose question : 30,8% des répondants estiment qu'ils sont discriminés sur un critère autre que les 25 critères officiels de discrimination. Une mission pilotée par M. Philippe Barbezieux est conduite pour la DRH afin d'éclaircir ce point. Il est rappelé que les questions de rémunération et d'avancement ne sont pas reconnues comme étant officiellement discriminantes. Il se peut que ces 30% sur « autre » soient la résultante d'un « glissement sémantique » de la part des agents.

2. Organisation de SGI

Disparition du bureau des équipements, dont 5 agents sont transférés au bureau des prestations, et 18 au bureau des intendances (dont l'adjoint au chef de bureau).

Une présentation sera faite au prochain CTAC, avant parution des textes et une mise en œuvre en février /mars 2019.

3. Télétravail au sein de la direction

Au 31 décembre 2017, sur 325 agents, 33 bénéficient du télétravail (dont 15 pour raison médicale).

Au 31 décembre 2018, sur 317 agents, 52 bénéficient du télétravail (dont 20 pour raison médicale) : 36 hommes (13 A, 1 B, 2 C) / 16 femmes (21 A, 9 B, 6 C).

Une troisième vague sera conduite pour 2019. On arrive à un an d'antériorité, et un bilan n'est pas encore conduit.

La CFDT demande un qu'un 2^e jour en télétravail soit possible. La direction estime qu'accorder deux jours risque d'être un obstacle à la cohésion d'équipe.

4. Points d'information divers

- **dématérialisation du compte rendu de l'entretien professionnel**

ESTEVE (évolution du système de traitement de l'évaluation dématérialisée), testée en 2018 à la DSI et utilisée en interministériel par plus de 40 000 agents, sera dorénavant le système de suivi des entretiens professionnels. L'outil est sensé alléger le travail de saisie du BRHAG.

A noter que les CR des entretiens 2018 fixant les objectifs pour 2018 n'ont pas tous été distribués aux agents dans leur version finale. L'outil ne concerne pas les personnels techniques de jeunesse et sport.

- **Nouveau dispositif de publication des fiches de poste**

Un projet de décret prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2019, la publication simultanée sur la BIEAC et sur le portail « Espace numérique commun », pour une durée minimale de publication de 15 jours. Un nouveau format de fiche de poste prévoit 10 rubriques obligatoires (limitées en nombre de caractères).

Vérification faite (en l'occurrence, remplacement en 2019 par un CDD cat.A, d'un agent B+ à qui on a signifié que son poste était supprimé au 31 décembre 2018 – cf CLC du 20 juin 2018), le dispositif de parution fonctionne correctement.

- **Messagerie instantanée**

A compter du 21 janvier, il sera possible d'utiliser à la DFAS, Skype® entreprise, déjà utilisé par la DSI. Deux fonctionnalités sont possibles: une messagerie instantanée et un partage de documents qui permet à plusieurs agents de travailler ensemble et à distance sur un même fichier. Il est facultatif, et une désactivation permanente est possible.

- **Journées de fermetures 2019**

Vendredi 31 mai et vendredi 16 août. A noter que les congés sont pris en compte sur e-temptation qu'une fois chaque journée écoulée.

- **Points abordés par les organisations syndicales :**
 - **CRDM (Bureau de la politique documentaire):** Les organisations syndicales évoquent la situation de souffrance au travail des agents du CRDM. Ils demandent un moratoire sur un certains nombres de décisions liées à la réorganisation du CRDM et à la gouvernance de nouveaux projets. Ils proposent qu'une délégation intersyndicale de la CLC rencontre les responsables de ce bureau (cheffe de bureau et adjoint.e). La CGT souhaite organiser une assemblée générale des agent.es du bureau de la politique documentaire.

 - **Disparition de la BAL CLC-DFAS** lors de la migration Moebius. Les organisations syndicales demandent sont rétablissement.

 - **Un complément de CI/CIA équivalent à 33% du montant perçu à l'été** sera versé en décembre. Pas de clivage pour les agents ayant eu 0€ de CIA, l'augmentation de 33% s'appliquera aussi pour eux. Les OS demandent que la politique indemnitaire de la DFAS fasse l'objet d'une publication, comme c'est le cas dans d'autres directions (y compris du secrétariat général). La direction ne semble pas exprimer en séance d'objection majeure à la publication d'un tableau synthétique, détaillant les montants par catégorie, et le montant moyen.